

## Commentaire de citation

Par **gozilo**, le **15/11/2012** à **17:41**

Bonsoir

Je viens vers vous pour avoir un peu d'aide, j'ai un commentaire de citation à faire alors que l'on vient à peine de commencer le cours sur le contrat. Pouvez-vous m'aider, en me donnant quelque indication pour faire mon plan, je peux vous garantir que j'ai cherché, mais là j'ai pas d'idée, et je suis entrain de craquer [smile17].

Voilà le sujet: le contrat, défini comme "un acte de volonté, spécialement accompli par une personne pour produire, dans le cadre et les conditions du droit objectif, des effets de droit dont la nature et la mesure sont précisés par la volonté", semble avoir à l'ère de la société de marché un champ d'application immense. Qu'en pensez-vous ?

Je pensais parler de:

- Le contrat et l'accord de volontés
- effets des contrats de droit privé
- effets des contrats administratifs

Je sais c'est maigre mais là je suis à bloc

Je remercie par avance ce qui voudront bien m'aider

Par **Camille**, le **16/11/2012** à **10:57**

Bonjour,

[citation]je suis entrain de craquer[/citation]

Je compatis...

Moi, la première question qui m'est venue à l'esprit est : D'où sort cette citation qui n'est pas, à ma connaissance, sortie tout droit du code civil. Du code civil français, en tout cas (bien que fortement inspirée du 1101). Donc "défini" par qui ?

Ensuite, que veut dire l'auteur par "société de marché" ?

Et enfin, qu'entend-il par "un champ d'application immense" ?

[smile17]

Je suppose et j'espère que la question ne se résumait pas seulement à "Le droit des contrats a un champ d'application immense", ce qui reviendrait à enfoncer une porte (juridique) déjà ouverte.

[smile25]

Par **smoookii**, le **17/11/2012** à **21:42**

Le contrat défini comme « acte de volonté, spécialement accompli par une personne pour produire, dans le cadre et les conditions du droit objectif, des effets de droit dont la nature et la mesure sont précisés par la volonté », semble avoir à l'ère de la société de marché un champ d'application immense. Qu'en pensez-vous ? pouvez vous m'aidez je doit faire un commentaire sur sa et je galère vraiment trop je n'arrive pas a trouver mes sous parti

Par **Booker**, le **24/11/2013** à **23:31**

Personnellement, le fait de préciser qu'il dispose, dans l'air de la société marchande, d'un champ d'application immense m'a tout de suite questionné de la manière suivante : quelle différence entre le champs d'application actuelle et celui d'hier -interdictions, autorisations, etc.-. Personnellement je serais resté dans le droit privé car si tu traites de tous les droits tu n'es pas sorti de l'auberge.

Tu pourrais préciser "pour des raisons de commodités, nous nous en tiendrons notamment à ... " pour écarter directement ces difficultés.

Bon courage